

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 15 septembre 2025

Procès - verbal



Etaient Présents : M BEURIOT, Mme LEROUVILLOIS, M TROYARD, M LUCAS, M MADELAINE, Mme POULAIN, Mme HELLIN, Mme DETOURBE, M CHOLEZ, Mme BODÉ, Mme BORDIER, Mme CAILLY, M LAMOTTE, Mme BARROIS C, Mme THAURIN, M DANARD, M BAYEUL, M LEJEUNE, Mme BARROIS S, M BOUDON

Absents excusés : Mme DELACROIX-MALVASIO, M LETELLIER, M BOISSAY, M TEXAUD, Mme CLOET, Mme GOETHEYN et M RONCIAUX

Les Conseillers ayant donné leur pouvoir respectif : M TEXAUD à Mme LEROUVILLOIS, M LETELLIER à Mme HELLIN

Mme LEROUVILLOIS a été élue secrétaire

Le Maire débute l'ordre du jour par l'approbation du procès-verbal du 15 septembre 2025. Monsieur Boudon s'abstient.

Monsieur le Maire informe que la délibération 5 est annulée et remplacée par le document mis sur table.

Monsieur le Maire invite Madame Camille Giuliani, architecte du patrimoine, à présenter une synthèse du diagnostic réalisé sur l'église Saint-Martin. (document ci-joint)

Monsieur le Maire précise que la commune a obtenu 30% de la part de la DETR pour la phase 0, le reste était à la charge de la commune et que cette opération est inscrite au BP 2025.

L'architecte a également été missionnée pour réaliser les cahiers des charges pour la consultation des entreprises et ce d'ici la fin de l'année.

Ces travaux représentent au total près de 2.3 Million € - la commune va établir un PPI avec un phasage financier réaliste pour la soutenabilité du budget communal.

Les marges financières sont de plus en plus faibles et il faut pouvoir entretenir l'ensemble du patrimoine communal. Deux rencontres ont eu lieu avec la paroisse et il est important que ces travaux soient menés en concertation.

Monsieur le Maire insiste sur les désordres liés aux modifications des couvertures dans les années 50 provoquant des infiltrations et également ceux liés aux pigeons ;

Monsieur le Maire a donc engagé des moyens supplémentaires pour réguler les pigeons en centre-ville. Cette intervention a déjà commencé et va se poursuivre dans les prochaines semaines.

Ces nuisances sont de plusieurs ordres, sur le plan sanitaire et également sur le patrimonial, du bâti.

M LEJEUNE demande d'avoir le document.

Monsieur le Maire indique que le document sera transmis comme à chaque conseil municipal.

M LEJEUNE demande s'il s'agit d'une nouvelle méthode concernant la régulation des pigeons.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit bien d'une nouvelle méthode avec du tir à la carabine, mais que M. Lejeune est au courant pour s'être renseigné lui-même auprès d'un prestataire au mois de juin.

M BOUDON demande si l'ancienne prestation va être arrêtée.

Monsieur le Maire confirme.

M LEJEUNE demande le coût de cette nouvelle prestation  
 Monsieur le Maire indique que le cout pour l'ensemble est d'environ 8 000€.

Monsieur le Maire fait lecture des décisions prises conformément à l'article 2122 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- 1) Organisation du feu d'artifice du 13 juillet 2025 avec la société Le 8<sup>ème</sup> Art pour un montant de 8 500€
- 2) Refacturation suite sinistre du 09 juin 2025 d'une barrière Croix St André place Frémont des Essarts, pour un montant de 364.41€
- 3) Contrat pour l'organisation d'un gala de catch avec l'association catch W.S pour un montant de 7 950€ TTC
- 4) Location du « camping de la vallée » à la SAS Évasion Camping Location à travers un bail commercial d'une durée de 9 années
- 5) Avenant n°1 à la convention 2024-2027 entre la commune d'Aclou et la commune de Brionne pour « accueil scolaire, périscolaire, restauration scolaire et centre de loisirs » intégrant l'évolution tarifaire
- 6) Contrat de location d'un logement communal sis rue du 8 mai 1945 du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 04 juillet 2026 pour un montant mensuel de 600€
- 7) Organisation du feu d'artifice du 30 aout 2025 avec la société Le 8<sup>ème</sup> Art, suite à l'annulation du 13 juillet pour un montant de 10 000€ TTC
- 8) Remboursement d'un sinistre – bris de glace sur le parking devant l'espace Taurin pour un montant de 652.15€ TTC

#### 1 Décision modificative n°02 – budget 20000 commune ~ année 2025

Rapporteur : Mme LEROUVILLOIS

Il est proposé au conseil municipal de modifier le budget de la ville comme suit :

#### SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

Chap.	Art.	Fonct.	Libellé article	Montant en €
021	021	020	Virement de la section de fonctionnement	3 636,28
			<b>Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>3 636,28</b>
10	10222	020	FCTVA	- 3 636,28
			<b>Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>- 3636,28</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>				<b>00,00</b>

#### SECTION FONCTIONNEMENT - RECETTES

Chap.	Art.	Fonct.	Libellé article	Montant en €
002	002	020	Résultat de fonctionnement reporté	11 630,36
			<b>Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>11 630,36</b>
013	6419	020	Remboursements sur rémunérations du personnel	4 255,00
			<b>Chapitre 013 – Atténuations de charges</b>	<b>4 255,00</b>
042	7811	01	Reprises sur amort des immo incorporelles et corporelles	0,40
			<b>Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,40</b>
75	75821	020	Excédent des budgets annexes à caractère administratif	- 11 627,00
			<b>Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante</b>	
77	773	020	Mandats annulés ou atteints par la déchéance quadriennale	1 325,00
			<b>Chapitre 77 – Produits spécifique</b>	<b>1 325,00</b>

## SECTION FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Chap.	Art.	Fonct.	Libellé article	Montant en €
042	6811	01	Dot. amort. Des immobilisations incorporelles et corporelles	0,40
			<b>Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,40</b>
011	6156	020	Maintenance	13 454,47
			<b>Chapitre 011 – Charges à caractère général</b>	<b>13 454,47</b>
			<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>17 091,15</b>

M LEJEUNE demande pourquoi le paiement du bail au Conseil Départemental de l'Eure débute seulement depuis fin 2024 alors que la ville touche des loyers en 2022 et 2023.

Madame LEFEBVRE répond qu'il y a une décision annuelle car c'est un bail précaire. Les décisions seront fournies.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a  
3 contre : Mme BODÉ, M. LEJEUNE, M BOUDON

M LEJEUNE demande qui est propriétaire des logements de la gare car il n'a pas trouvé d'encaissement des loyers de M MADELAINE.

M MADELAINE conteste est indique qu'il est propriétaire depuis plus de 20 ans de cette partie du bâtiment et trouve que la question est déplacée.

## 2 Approbation du compte financier unique ~ budget annexe « 20002 – lotissement les Hauts de Callouet » ~ M57 ~ année 2025

Rapporteur : M TROYARD

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte financier unique du budget « Les Hauts de Callouet » comme suit :

LOTISSEMENT LES HAUTS DE CALLOUET - LOTISSEMENT - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE		I B1
--	--	---------

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	0,00	424 676,52
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	424 677,00
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	0,00	11 629,88
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	0,00
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00
Définitions entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	424 677,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	-413 046,64
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	0,00	11 630,36
Définition entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	11 630,36

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

M LEJEUNE demande le grand livre du budget annexe. (Les documents ont été transmis par mail le 10 octobre 2025)

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a  
3 contre : Mme BODÉ, M. LEJEUNE, M BOUDON

3 Affectation définitive du résultat de fonctionnement - budget annexe « 20002 – lotissement les Hauts de Callouet » - M57 - année 2025

Rapporteur : M TROYARD

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat du budget « Les Hauts de Callouet » comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	424 677,00 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	~ 413 046,64 €
RESULTAT CUMULE	11 630,36 €

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a  
3 contre : Mme BODÉ, M. LEJEUNE, M BOUDON

4 Régularisation des amortissements sur les constructions – compte 2132- écriture d'ordre non budgétaire

Rapporteur : M LUCAS

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser la régularisation des amortissements non pratiqués sur les biens inscrits au compte 2132 pour un montant total de 26 669,88 €, conformément à la liste annexée à la présente délibération.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a  
3 abstentions : Mme BODÉ, M. LEJEUNE, M BOUDON

5 Régularisation des amortissements non pratiques de 2006 à 2024 – écritures d'ordre non budgétaire

Rapporteur : Mme LEROUVILLOIS

Annule et remplace sur table

Il est proposé au conseil municipal de régulariser comme suit :

Nature comptable	TOTAL
2802 – Amort. Frais études, élabor., modif et révis. Doc urbanisme	1 548,00 €
2805 – Amort. Licences, logiciels, droits similaires	292,38 €
28121 – Amort. Plantations d'arbres et arbustes	6 370,61 €
28138 – Amort. Autres constructions	3 004,00 €
28188 – Amort. Autres	9 718,24 €
281831 – Amort. Matériel informatique scolaire	717,00 €
281838 – Amort. Autre matériel informatique	1 963,84 €
2815738 – Amort. Autre matériel et outillage de voirie	4 625,98 €
Total général	28 240,05 €

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a  
3 abstentions : Mme BODÉ, M. LEJEUNE, M BOUDON

## 6 Adhésion au contrat groupe statuaire du centre de gestion de l'Eure

Rapporteur : Mme HELLIN

Il est proposé d'adhérer au contrat d'assurance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 comme suit :

### Proposition d'assurance pour les agents CNRACL (renseigner les garanties retenues)

Garanties	Choix	Franchise (en jours)	Taux
Décès	OUI	/	0,23 %
Accident de service - Maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique)	OUI	/	0,80 %
Longue Maladie / Longue durée (y compris temps partiel thérapeutique)	NON		
Maternité, Paternité et Accueil de l'enfant, Adoption	NON		
Incapacité (Maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire)	NON		
<b>Taux global pour l'ensemble des garanties</b>			<b>1,03 %</b>

Et

### Proposition d'assurance pour les agents IRCANTEC

Pour tous les risques avec une franchise de 15 jours fixes sur le risque de maladie ordinaire au taux de **1,10 %** de la masse salariale assurée (frais du CDG exclus)

**OUI**

- L'assiette de cotisation est composée du Traitement Brut Indiciaire auquel s'ajoute :

En Option	CNRACL	IRCANTEC
<b>Nouvelle Bonification Indiciaire</b>	OUI	NON
<b>Indemnité de Résidence</b>	NON	NON
<b>Supplément Familial de traitement</b>	NON	NON
<b>Régime Indemnitaire</b>	NON	NON

Charges Patronales	NON	NON
--------------------	-----	-----

Monsieur le Maire indique que ce contrat de groupe améliore le taux global des garanties de 1.03% à 1.10% lors du précédent contrat.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a  
1 abstention : M BOUDON

## 7 Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Mme POULLAIN

M LEJEUNE demande où en sont les recrutements.

Monsieur le Maire indique que les recrutements sont en cours et les entretiens ont été réalisés  
Il est proposé au conseil municipal d'affecter les modifications comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS VILLE DE BRIONNE  
au 15 septembre 2025

GRADES	CAT	POURVUS	DONT TNC	VACANTS	DONT TNC
<b>Filière administrative</b>					
Adjoint administratif	C1	1	0	1	0
Adjoint administratif 2ème classe	C2	1	0	0	0
Adjoint administratif 1ère classe	C3	3	0	0	0
Rédacteur	B1	2	0	0	0
Rédacteur principal 2ème classe	B2	1	0	0	0
Rédacteur principal 1ère classe	B3	1	0	0	0
Attaché	A1	0	0	1	0
DGS	EF	1	0	0	0
<i>Total filière</i>		<b>10</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
<b>Filière animation</b>					
Adjoint d'animation	C1	3	0	0	0
Adjoint d'animation ppal 2ème classe	C2	4	0	0	0
Animateur principal 1ère classe	B3	1	0	0	0
<i>Total filière</i>		<b>8</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Filière culturelle</b>					
Adjoint du patrimoine	C1	1	0	0	0
Assistant de conservation principal 1ère classe	B3	1	0	0	0
<i>Total filière</i>		<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Filière police</b>					
Brigadier chef principal	CS	2	0	0	0
<i>Total filière</i>		<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Filière sociale</b>					
Educateur de jeunes enfants	A1	1	0	0	0
Auxiliaire de puériculture	B	0	0	1	
Agent social	C1	1	0	0	0
<i>Total filière</i>		<b>2</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>Filière sportive</b>					
Educateur des APS	B1	1	0	0	0
Educateur des APS principal 1ère classe	B3	1	0	0	0
<i>Total filière</i>		<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Filière technique</b>					
Apprentissage CAPA jardinier paysagiste		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Adjoint technique	C1	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Adjoint technique principal 2ème classe	C2	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Adjoint technique principal 1ère classe	C3	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
Agent de maîtrise	CS	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Agent de maîtrise principal	CS	2	0	0	0
Technicien	B1	1	0	0	0
Technicien principal 1ère classe	B3	1	0	0	0
<i>Total filière</i>		36	0	1	0
	Total	62	0	4	0

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

## 8 Délibération élargissant le bénéfice du RIFSEEP pour le cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux

Rapporteur : Mme POULAIN

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs pour créer un poste dans le cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture, il convient de créer le RIFSEEP pour ce cadre d'emplois comme suit :

CADRE D'EMPLOI DES AUXILIAIRES DE PUERICULTURE	PLAFOND ANNUELS DE L'IFSE		PLAFONDS ANNUELS DU CIA
CATEGORIE B	Agents non logés	Agents logés pour nécessités absolue de service	
GROUPE 1	9 000 €	5 150 €	1 230 €
GROUPE 2	8 010 €	4 860 €	1 090 €

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

## 9 Acquisition d'une emprise foncière auprès de l'entreprise UGITECH

Rapporteur : M TROYARD

Il s'agit d'acquérir des parcelles cadastrées AE 0113, 0305, 307 et une partie de la parcelle cadastrée actuellement AE 352 (selon le plan de bornage annexé) appartenant à l'entreprise UGITECH à l'euro symbolique.

Monsieur le Maire précise que cette opportunité est possible par les relations de proximité avec les entreprises et notamment UGITECH

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

## 10 Autorisation à candidater à la l'appel à projet FEDER programme 2021-2027 « aménager les espaces publics de demain : préserver la biodiversité et s'adapter au changement climatique ».

Rapporteur : M TROYARD

Considérant l'engagement de la ville de Brionne dans de nombreux programmes, concours et expérimentations pour initier et développer une autre manière d'aménager et d'habiter le territoire, la publication de l'appel à projet FEDER apparaît être une opportunité pour la commune de Brionne pour solliciter des financements pour des projets d'aménagement des espaces publics. Il est proposé au conseil municipal de valider le dépôt d'une candidature.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

## 11 Convention de partenariat – Cantines d'excellence

Rapporteur : Mme POULLAIN

La commune de Brionne est retenue dans le cadre de l'appel à manifestation « cantine d'excellence ». Cet appel à manifestation vise à accompagner les restaurants scolaires en régie directe vers la labellisation Ecocert « cantine d'excellence » vers une alimentation 100 % faite maison, à partir d'ingrédients bio et locaux, tout en maîtrisant les coûts grâce à un accompagnement global.

Il est proposé au conseil municipal de formaliser le partenariat à travers une convention de partenariat.

Monsieur le Maire indique que la Commune est assez fière du niveau de service apporté par le restaurant scolaire et cette candidature a démontré que Brionne se situe dans le peloton de tête.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

## 12 Convention avec la commune de saint-Pierre de Salerne – Participation financière pour la création d'une citerne incendie enterrée – La Grivelière

Rapporteur : M LUCAS

Monsieur le Maire précise que la commune est engagée depuis plusieurs années dans la création de points de défense incendie. Aujourd'hui la commune est à 84% de taux de couverture ce qui est un bon niveau. De plus, la commune mutualise ses investissements avec les communes limitrophes, Calleville, St Pierre de Salerne à cette séance et en décembre avec Nassandres sur Risle.

Il est proposé au conseil municipal d'établir une convention de participation financière pour l'implantation d'une citerne incendie permettant d'assurer la défense d'incendie sur un périmètre partagée entre les communes de Saint-Pierre de Salerne et Brionne.

- Montant du Projet :	15 160 € H.T.
- Subvention FONDS VERT (30 %)	4 548 €
- Subvention Conseil Départemental (30 %)	4 548 €
Reste à charge =	6 064 €

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

## 13 Convention d'occupation pour la création d'une citerne incendie enterrée- quartier des Essarts avec l'EHPAD de Brionne

Rapporteur : M LUCAS

Il est proposé au conseil municipal d'adopter une convention d'occupation à titre gracieux d'une partie de la parcelle AC 0330, propriété de l'EHPAD de Brionne, afin d'implanter une citerne incendie enterrée permettant d'assurer la défense incendie dans le quartier des Essarts.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

M BOUDON demande si la parcelle concernée est celle où se trouve la sépulture.

Monsieur le Maire confirme que c'est bien celle-ci en indiquant qu'il y a une annexe à la délibération schématisant l'implantation.

## 14 Approbation du rapport de la CLECT

Rapporteur : Mme CAILLY

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le rapport adopté par la CLECT le 02 juillet 2025 à savoir l'évaluation des charges transférées relatives aux :

- le point justice de Bernay
- le relais petite enfance de Bernay

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a  
2 abstentions : Mme BODÉ, M. LEJEUNE**

Questions diverses :

Monsieur Lejeune fait lecture des questions adressées par mail préalablement au conseil municipal.

1) « *Depuis plusieurs mois, un couple s'est installé sur un terrain public à proximité du collège. De nombreux riverains ainsi que des parents d'élèves m'ont fait part de leur inquiétude. En effet, certains comportements sont particulièrement problématiques : exhibition sexuelle en pleine journée devant les collégiens, présence de chiens qui effraient les passant, etc. Ces faits posent des questions de sécurité, de tranquillité publique et de protection de nos jeunes. Pouvez-vous nous préciser :*

- *À qui appartient ce terrain ?*
- *Quelles démarches la municipalité a engagées ou compte engager pour accélérer la procédure d'expulsion et rétablir la sécurité dans ce secteur ?*

Le terrain est inscrit au cadastre comme étant la propriété de l'Intercom du pays Brionnais. Mais cet été après des recherches menées par l'IBTN, il a été découvert qu'une vente au département de l'Eure à la Commune d Brionne pour 1€ symbolique en 2010 n'avait pas été enregistrée au cadastre.

Par conséquent, la commune découvrant être propriétaire du terrain, le Maire a décidé d'envoyer une délégation (Police municipale, Adjointe au Maire aux Solidarité et la DGS) à la rencontre du couple afin de leur demander de quitter le terrain et de contacter le 115 qui connaît leur situation et les accompagne.

Le couple a quitté les lieux ce soir.

2) « *Pouvez-vous nous expliquer quels sont les problèmes rencontrés avec les caméras de vidéo protection en centre-ville ?* »

Il n'y a pas de problème, simplement une intervention du prestataire de la commune pour changer une pièce défectueuse sur une caméra.

3) « *Suite à la tempête de grêle, d'importants dégâts ont été constatés un peu partout à Brionne, notamment sur la toiture de la mairie. Or, je remarque que cette toiture n'a pas été bâchée et, avec la météo pluvieuse actuelle, les dommages risquent de s'aggraver. Pourquoi la Mairie n'a-t-elle pas été mises en sécurité rapidement, alors que de nombreux propriétaires privés ont, eux, réussi à faire intervenir des couvreurs, y compris pour des toitures hautes nécessitant une nacelle ? La Mairie a-t-elle bien une assurance pour cela ?* »

Monsieur le Maire indique que cet épisode a été particulièrement important et qu'avec plusieurs maires des communes concernées nous sollicitons une évolution du dispositif de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Car certains particuliers et entreprises ne sont pas couverts par les assurances. La commune s'est mobilisée pour gérer cette situation de crise avec plus de 450 signalements.

Monsieur le Maire indique que de nombreux bâtiments de la commune ont été touchés (les fenêtres du centre de loisirs, de la mairie et skydome du dojo, de la salle du conseil municipal, les toitures de l'école maternelle, de la micro-crèche, des services techniques, de la justice de paix, du pressoir, de la poste et aussi de la mairie).

La Bernayenne de couverture est intervenue tout comme les agents de la commune notamment le Directeur des services techniques pour réaliser les mesures d'urgence.

La commune est assurée et a fait une déclaration suite aux intempéries de grêle à son assureur.

Monsieur Lejeune demande pourquoi le lierre envahit le Dojo et s'étonne que la commune ne fasse rien.

Monsieur Madelaine indique que cela fait pratiquement un an que le lierre a été coupé, précisément le 12 septembre 2024.

Monsieur le Maire fait lecture des remerciements et du planning des manifestations.

### Remerciements

- La Carsat Normandie remercie la commune de Brionne pour l'accompagnement « Action Futures Retraités » qui à permis à 611 personnes d'obtenir les informations nécessaires à la bonne préparation de leur future retraite.
- L'association « La Bulle d'Échanges » remercie le conseil municipal pour le soutien financier accordé à l'association ainsi que le prêt des salles.
- La MFR de Bernay remercie la municipalité pour l'accueil et l'accompagnement de deux jeunes en stage au sein du service jeunesse en tant qu'animateur.
- L'Association Francophone des Glycogènoses remercie la commune pour la mise à disposition à titre gracieux de la salle des fêtes leur permettant d'organiser un loto et de récolter des fonds au profit de l'association et de la recherche.
- L'association des conciliateurs remercie le conseil municipal pour le soutien financier accordé.

### Médiathèque

- Jeudi 11 septembre : Journée professionnelle « Facile à Lire » organisée par la MDE et Normandie Livre et Lecture ;
- Samedi 20 septembre : Journées du Patrimoine - visites guidées « La mairie de Brionne au fil du temps » à 10h30 et 15h30
- Samedi 20 septembre : Expo photo avec l'association Club Objectif Photo 27
- Du mardi 23 septembre au mardi 13 janvier – ASEPT Normandie organise des ateliers de danses (12 séances) séniors animé par un professionnel dédié aux séniors retraités dès 55 ans - inscription auprès du CCAS
- 1er octobre, 5 novembre et 3 décembre : Eveil aux livres à 10h30
- 15 octobre, 19 novembre et 17 décembre : Chouette des Histoires à 10h30
- Entre le 18 octobre et le 03 novembre – Vacances d'octobre – semaine découverte du numérique
- Les mardis 18 et 25 novembre ainsi les mardis 2, 9 et 16 décembre - Atelier « Mémoire » Séniors

### Exposition

- Du 23 au 30 septembre : Exposition de peintures - Au fils des arts
- Courant Octobre (dates à déterminer) : Expo peintures de Luc Gaultier ;

### Animations diverses

- Samedi 20 septembre – Grand loto du comité des fêtes
- Dimanche 21 septembre – Vide dressing – Comité des fêtes
- Mercredi 8 octobre - Festival du Goût avec Le Repère - Lecture Kamishibaï à 10h30 et Ciné Goûter de 14h à 16h
- Samedi 20 et dimanche 21 septembre – Journées du patrimoine
  - Base de Loisirs - OLD Inuit Dog, chien loup
- Vendredi 26 septembre – Concert de Jazz
- Samedi 27 septembre - Brionne éco-mobilités organise une sortie en train « retro » des années 1940 - Rouen-Brionne-Evreux
- Vendredi 03 octobre - Gala de Catch – Salle des fêtes

- Samedi 11 et dimanche 12 octobre- Salle des fêtes- Marché artisanale organisé par l'association des parents d'élève les écoliers du Donjon
- Samedi 18 octobre – 8ème édition de la Mel'Rose – Gare de Brionne
- Samedi 25 au dimanche 26 octobre – Salle des fêtes Foire au déballage Carrefour St Martin
- Samedi 1er au dimanche 2 novembre – Salle des fêtes - foire à tout avec l'association La Bulle d'Echanges
- Du samedi 8 au mardi 11 novembre – Salle des fêtes- exposition de peinture
- Dimanche 16 novembre - Salle des fêtes - Repas des ainés
- Vendredi 28 et samedi 29 novembre - Salle des fêtes – Loto organisé par le handball de Brionne
- Dimanche 30 novembre – Salle des fêtes - Bourse au jouet – Handball
- Lundi 1er décembre - Concours des maisons illuminées organisé par le comité des Fêtes
- Samedi 6 et dimanche 7 décembre - Salle des fêtes - salon du livre
- Du vendredi 12 au mardi 31 décembre – quinzaine commerciale – ABCD
  - o Samedi 13 décembre – Nocturne ABCD
  - o Samedi 13 et dimanche 14 décembre – Marché de Noël à la salle des fêtes
- Mercredi 14 décembre- salle des fêtes – Noël des écoles Brassens et Pergaud

La séance est levée à 20 h 50.

Le prochain conseil municipal sera le 15 décembre.

  
 Le Maire,  
 Valéry BEURIOT

La secrétaire de séance

  
 Janine LEROUVILLOIS